

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**  
**Syndicat intercommunal d'énergie**  
**du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 8 MARS 2023**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 01 février 2023

**PRESENTS : (12 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE, André MARTHEY.

**ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)**

Madame Virginie LUTHRINGER, Messieurs Ludovic TABIS, Jean-Noël CHAMBON,

**ABSENTS : (2 membres)**

Messieurs Frédéric GUIBOURG, Patrick NECTOUX.

**À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

**VOTE :**

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°8

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que l'article 45 du cahier des charges du contrat de concession signé avec Enedis prévoit la fourniture gratuite à l'autorité concédante des plans mis à jour du réseau basse et haute tension existant.

Les modalités de mise en œuvre de cette transmission sont décrites par conventions signées entre le Syndicat et Enedis valables jusqu'au 31 décembre 2026 :

- convention relative à l'utilisation du service de consultation par les AODE de la cartographie des réseaux concédés.

- convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession.

- convention relative à l'échange des données cartographiques à l'occasion de travaux.

Elles détaillent notamment les caractéristiques des plans fournis ainsi que les modalités de transmission de ces plans dans le respect des obligations de confidentialité des informations commercialement sensibles.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20230308-DELIBSU080

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les termes des conventions telles que présentées par Monsieur le Président et jointes en annexe de la présente délibération.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec Enedis la convention relative à l'utilisation du service de consultation par les AODE de la cartographie des réseaux concédés ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec Enedis la convention relative à l'utilisation du service de consultation par les AODE de la cartographie des réseaux concédés ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec Enedis la convention relative à l'échange des données cartographiques à l'occasion de travaux ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ : 3 conventions

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20230308-DEL IB8BU080